

Le Président directeur général

**Décision n°2024/ 118 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,  
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Médiation**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Francis LAMBERT	Médiateur	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Médiation**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Francis LAMBERT	Médiateur	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les correspondances ou documents relevant de la médiation - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter du 15 novembre 2024.

Fait à Limoges,  
Le 15 novembre 2024

Le Président Directeur Général par Intérim,



**Armand SANSÉAU**

M. Le président-directeur général par intérim (original)

Copies :

M. Francis LAMBERT

Agence comptable  
DRH  
DFJL